

**Cahier des charges et règlement de la consultation pour une
mobilité ERASMUS à Malte du 1er juin 2024 au 29 juin 2024,
avec stages en entreprise du 3 juin au 28 juin 2024**

Règlement de consultation valant cahier des clauses particulières

Marché à procédure adaptée

Selon le Code de la Commande Publique

Article 1. Pouvoir adjudicateur

**Lycée Polyvalent Étienne-Jules Marey
154 rue de Silly
92100 Boulogne-Billancourt**

Représenté par M. Benamar BENZEMRA, Proviseur

Article 2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'organisation d'une mobilité de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (Stages) pour 10 élèves de 1^{ère} baccalauréat professionnel Photographie et 10 élèves de 1^{ère} baccalauréat professionnel AGORA (Gestion Administration), dans le cadre d'un projet ERASMUS, afin également de leur permettre de pratiquer l'anglais et de bénéficier d'une ouverture culturelle dans un pays de l'Union Européenne.

Le marché est composé d'un lot unique qui comprend le transport et le séjour avec hébergement en pension complète dans des familles locales de Malte, ainsi que des prestations types sorties et transports sur place (article 4)

Le lycée ne reconnaît qu'un seul prestataire, un seul organisme interlocuteur.

Après clôture de la consultation, le lycée se réserve le droit de contacter les prestataires pour demander des modifications afin de permettre une analyse des offres similaires.

Article 3 : Prix, conditions de paiement, mode de règlement et assurances

Le tarif sera établi pour d'un côté les accompagnateurs et d'un autre côté les élèves, sous format d'un tarif unitaire, en euros.

Le prix de l'offre est indiqué à un prix TTC, ferme et définitif. Il comprend toutes les prestations ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations demandées. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les participants.

Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif par mandat uniquement, sur présentation de la facture. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Les candidats produiront à l'appui de leur candidature : la copie du ou des jugements prononcés s'ils sont en redressement judiciaire.

Le titulaire devra pouvoir prouver qu'il a satisfait à ses obligations fiscales, commerciales et sociales.

Acomptes autorisés : préciser l'échéancier de paiement.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, avec dépôt de la facture sur CHORUS PRO. La facture en langue française devra faire référence au contrat signé par le lycée, comporter le nom du fournisseur, son numéro de SIRET et/ou d'immatriculation au registre des sociétés, ses coordonnées bancaires (RIB IBAN BIC), la quantité et la dénomination précise des prestations facturées.

Le paiement s'effectuera par virement bancaire. Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif par mandat uniquement, sur présentation de

la facture. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture sur CHORUS PRO.

ASSURANCES : Présentation claire des modalités d'assurance groupe et individuelle comprenant notamment des conditions annulations explicitées. Il est demandé une présentation des éléments d'assurance responsabilité civile, assistance et rapatriement. La proposition doit présenter les garanties d'assurance et conditions d'annulation, notamment l'assurance annulation individuelle.

Article 4 : Descriptif de la mobilité de stages et des prestations demandées

Période de formation en entreprise à Malte : stages en entreprise locales à Malte, cohérentes pour 10 élèves de 1^{ère} PHOTOGRAPHIE (BAC PRO) et 10 élèves de 1^{ère} AGORA (BAC PRO GESTION ADMINISTRATION).

Le projet concerne donc 20 élèves en tout et 5 accompagnateurs. 4 accompagnateurs feront deux séjours distincts par groupes de 2 sur la même période (deux aller/retour pour 2 accompagnateurs à chaque fois).

Les 2 premiers devront pouvoir emprunter un vol Paris-Malte (avec les élèves), un vol Malte-Paris et le transfert de l'aéroport à Malte au lieu d'hébergement du samedi 1^{er} juin au vendredi 7 juin 2024, et pareillement pour les 2 autres accompagnateurs du lundi 24 juin (vol Paris-Malte) au samedi 29 juin 2024 (vol Malte-Paris avec les élèves).

Un 5^{ème} enseignant accompagnateur devra pouvoir pareillement emprunter un vol Paris-Malte le mercredi 26 juin, avec un retour Malte-Paris le samedi 29 juin avec les élèves, être hébergé et avoir le transfert de l'aéroport à Malte au lieu d'hébergement.

Pour tous les accompagnateurs, le lieu d'hébergement devra proposer un breakfast / petit déjeuner.

Pour les 20 élèves : départ samedi 1^{er} juin 2024 de Paris à destination de Malte (avec 2 accompagnateurs), retour le samedi 29 juin 2024 à Paris (avec 3 accompagnateurs).

TRANSPORT :

Paris / Malte : transport en avion, soit 22 personnes : 20 élèves et 2 accompagnateurs le samedi 1^{er} juin 2024.

Malte / Paris : retour en avion de 2 accompagnateurs le vendredi 7 juin 2024.

Paris / Malte : transport en avion de 2 accompagnateurs le lundi 24 juin 2024.

Paris / Malte : transport en avion d'1 accompagnateur le mercredi 26 juin 2024.

Malte / Paris : transport en avion pour 20 élèves et 3 accompagnateurs le samedi 29 juin 2024.

Le prix doit comprendre le transfert dans les familles d'accueil à Malte depuis l'aéroport et pareillement le transfert au retour des familles d'accueil à Malte jusqu'à l'aéroport.

HÉBERGEMENT, PLACEMENT EN ENTREPRISE, TRANSPORT :

Le prestataire prendra en charge :

L'hébergement en pension complète pour les élèves dans les familles d'accueil (2 élèves maximum par chambre) du samedi 1er juin 2024 au samedi 29 juin 2024, avec la prise en charge des régimes alimentaires particuliers des participants (qui seront signalés en amont du voyage).

Les frais de transport des élèves pour se rendre dans leurs divers lieux de stage sont à la charge du prestataire. Le prestataire devra fournir les titres de transport en bus pour toute la durée du séjour.

L'hébergement des 2 X 2 professeurs à l'hôtel en chambre single avec petit déjeuner inclus **du samedi 1er juin 2024 au vendredi 7 juin 2024 et du lundi 24 juin 2024 au samedi 29 juin 2024**, le cinquième accompagnateur pareillement **du mercredi 26 juin 2024 au samedi 29 juin 2024**.

Les stages en entreprise sans cours de langue devront être cohérents avec la filière PHOTOGRAPHIE BAC PROFESSIONNEL pour 10 élèves de 1^{ère} et avec la filière AGORA GESTION ADMINISTRATION BAC PROFESSIONNEL pour 10 élèves de 1^{ère}, soit 20 élèves au total, et résulter sur la délivrance d'attestations de stages conformes aux exigences d'ERASMUS.

Les élèves seront 2 maximum par lieu de stage en entreprise.

Les élèves doivent donc être placés en stage en entreprise pendant la durée du séjour avec pour mission des activités de type gestion/administration et photographie selon leurs filières respectives.

Les lieux de stage et d'hébergement devront être à proximité immédiate.

SORTIES ET TRANSPORTS SUR PLACE :

► Le prestataire devra prendre en charge l'organisation d'une sortie I SEE MALTA HOP ON HOP OFF, de la visite de la SAINT JOHN'S CATHEDRAL, d'une sortie à THE MALTA EXPERIENCE, d'une sortie à MDINA EXPERIENCE pour les élèves et leurs accompagnateurs.

► Transports en véhicules : le prestataire devra proposer une solution pour que les accompagnateurs puissent effectuer les visites de stages des élèves, par un système de taxi ou prestataire équivalent. Ces transports permettront aux accompagnateurs d'effectuer la visite d'installation et la visite d'évaluation sur les lieux de stage. Aucun frais de transport ne devra rester à la charge des accompagnateurs, y compris le transfert de l'aéroport à Malte au lieu d'hébergement.

Article 5. Documents administratifs, attestations, urgence et assistance

Des attestations de stage conformes aux exigences d'ERASMUS devront être délivrées aux élèves à l'issue de leurs stages à Malte.

Le prestataire devra fournir un dossier de voyage complet adressé, avant le départ, à l'enseignante organisatrice.

Le prestataire devra fournir un numéro d'appel d'urgence et d'assistance joignable 24 H / 24 H et 7 J / 7J.

Les candidats devront impérativement fournir les références légales de leur société, une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle, une copie d'un arrêté d'agrément ou de licence, l'offre de prix, et tout autre document permettant d'évaluer la qualité de la prestation.

Article 6. Jugement des offres

Les offres doivent impérativement parvenir POUR le mardi 27 février 2024 à 23 H 59 dernier délai sur la plateforme de publication AJI.

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Qualité de la prestation et des services associés : 30 %

Prix : 50 %

Conditions d'annulation : 20 %

Les critères de qualité seront appréciés à partir de tous les documents produits par le candidat.

Pour être recevable, l'offre du candidat devra comporter le présent cahier des charges daté et signé.

Article 7 : Notification du marché

Le candidat dont l'offre sera retenue sera informé par le biais du site de l'AJI.

Article 8 : Renseignements complémentaires

Contact : int.0922443f@ac-versailles.fr (service de gestion du lycée)

Professeure organisatrice : Madame Cristina COUVREUR

Le candidat

Lu et approuvé le

À

Nom et qualité du signataire

Signature et cachet